Trouvez votre zone de collecte

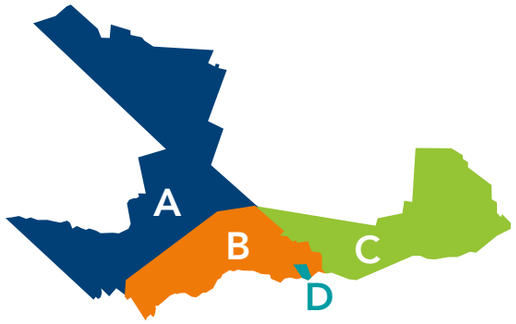

Fréquence des collectes

Bac brun
Jeudi pour toutes les zones*

Du 1er mai au 30 novembre :
- Une fois par semaine pour les zones A, B, C et D

Du 1er décembre au 30 avril:
- Une fois aux deux semaines pour les zones A, B et C
- Une fois par semaine pour la zone D

* Le calendrier de collecte des conteneurs peut différer.

Équipements partagés

Dans les immeubles à plusieurs logements, les équipements liés à la collecte des matières organiques sont partagés. Chaque utilisateur doit donc faire preuve de savoir-vivre et respecter son voisinage dans l'utilisation responsable de ces équipements !

Téléchargez et imprimez le calendrier de toutes les collectes au
ville.terrebonne.qc.ca/info-collectes

Bureau des citoyens :
450 961-2001

Terrebonne

Adopter le beau brun, y'a rien de plus naturel...

même dans les multilogements !

La collecte des matières organiques débarque enfin chez vous !

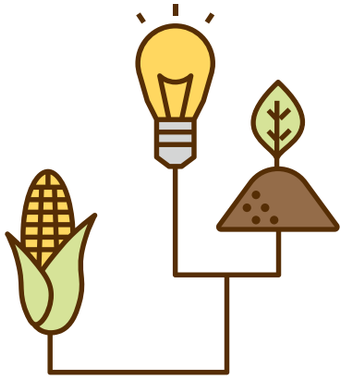

Pour la collecte des matières organiques, vous devez dorénavant déposer vos résidus alimentaires et vos résidus verts dans les équipements disponibles pour votre immeuble, soit des bacs bruns ou un conteneur.

Saviez-vous que près de 50 % de vos déchets sont en fait des matières organiques ?

Votre participation à la collecte des matières organiques entraînera donc une réduction directe du volume de déchets enfouis au profit de leur valorisation !

Tout le monde y gagne !

À Terrebonne, pour assurer un compost de qualité, tous les sacs de plastique sont interdits dans la collecte des matières organiques, même ceux qui portent la mention « biodégradables » ou « compostables ».

Tous les résidus organiques récupérés seront transformés en **biogaz** et en **compost**.

Vous en profiterez aussi puisque ce compost est retourné aux citoyens à l'occasion d'une distribution annuelle.

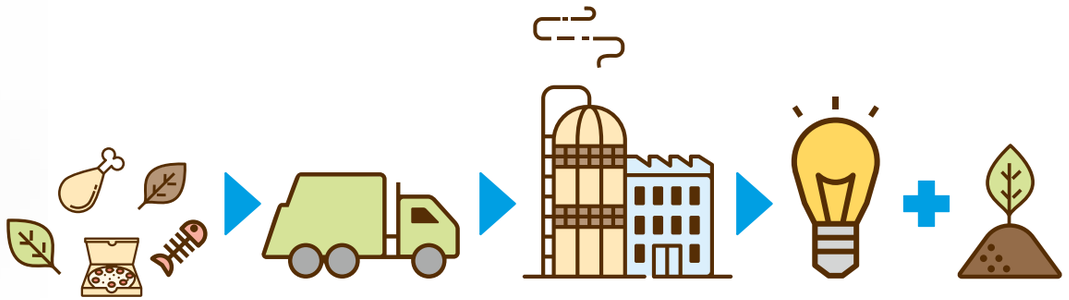

Comment assurer un tri optimal de vos matières ?

Lorsque l'on souhaite optimiser le tri de nos matières résiduelles, il faut d'abord bien connaître les matières acceptées et refusées dans chacune des collectes. Avec l'ajout de la collecte des matières organiques à votre immeuble, découvrez ci-dessous quoi déposer dans les bacs ou conteneurs.

Seuls les sacs en papier sont acceptés dans la collecte des matières organiques.

Soyez créatifs et optez pour des alternatives comme l'utilisation du papier journal pour couvrir le fond de votre bac de cuisine ou de papillotes pour envelopper vos résidus.

Matières acceptées

- Résidus de table
- Filtres de café
- Cartons ou papiers souillés d'aliments, sans plastique et non cirés
- Vaisselle en carton ou en bambou, bâtonnets de bois et cure-dents
- Essuie-tout, papiers-mouchoirs et serviettes de table
- Sacs en papier souillés
- Journaux souillés
- Ficelles et fibres naturelles
- Cendres de bois **refroidies**
- Cheveux, poils d'animaux et plumes
- Reste de nourriture pour animaux domestiques
- Résidus verts (rognures de gazon, résidus de jardin ou d'empotage)
- Terre et tourbe en petites quantités

Pour une liste plus détaillée, consultez le **ville.terrebonne.qc.ca/info-collectes**.

Matières refusées

- Tous les sacs en plastique (même biodégradables ou certifiés compostables)
- Litière des animaux
- Papier ciré, parchemin et d'aluminium
- Styromousse et emballages d'aliments en plastique
- Capsules de café à usage unique non compostables
- Bouchons
- Serviettes humides de nettoyage
- Serviettes hygiéniques et couches
- Résidus domestiques dangereux
- Médicaments et produits cosmétiques
- Textile
- Vaisselles, ustensiles et poteries

En cas de doute, consultez l'application mobile ***Ça va où ?*** de Recyc-Québec.

Comment bien gérer vos matières organiques ?

Voici des trucs et astuces pour prévenir les retombées indésirables telles que les odeurs, les mouches ou encore la visite de petits animaux.

Odeurs

- Déposez du papier journal dans le fond des bacs pour absorber le liquide résiduel.
- Utilisez des sacs de papier comme doublure pour votre petit bac de cuisine.
- Conservez les restes de viande et de poisson au congélateur jusqu'au jour de la collecte.
- Placez les bacs bruns à l'ombre durant la saison estivale.
- Rincez ou lavez les bacs régulièrement avec du savon ou une solution de vinaigre et d'eau.
- Saupoudrez du bicarbonate de soude ou déposez une briquette de charbon de bois à l'intérieur des bacs.
- Disposez les résidus secs (feuilles mortes ou papier journal) et les résidus alimentaires en alternance dans le bac brun.
- L'été, sortez votre bac brun à chaque collecte, peu importe la quantité amassée.

Petits animaux

- Appliquez un peu d'onguent contre la toux autour du couvercle et des poignées des bacs bruns et placez-les loin des balcons et clôtures.

Mouches et asticots

- Assurez-vous que votre bac de cuisine et votre bac brun demeurent fermés entre chaque utilisation.
- Enveloppez vos restes alimentaires humides, surtout la viande et le poisson, dans du papier journal ou essuie-tout.

Assurer une collecte efficace

Lorsque plusieurs bacs doivent être placés en bordure de rue, assurez-vous de les disposer à environ 0,5 mètre un à côté de l'autre. Une distance de sécurité d'un mètre minimum doit être respectée avec un véhicule ou tout obstacle autour des bacs.
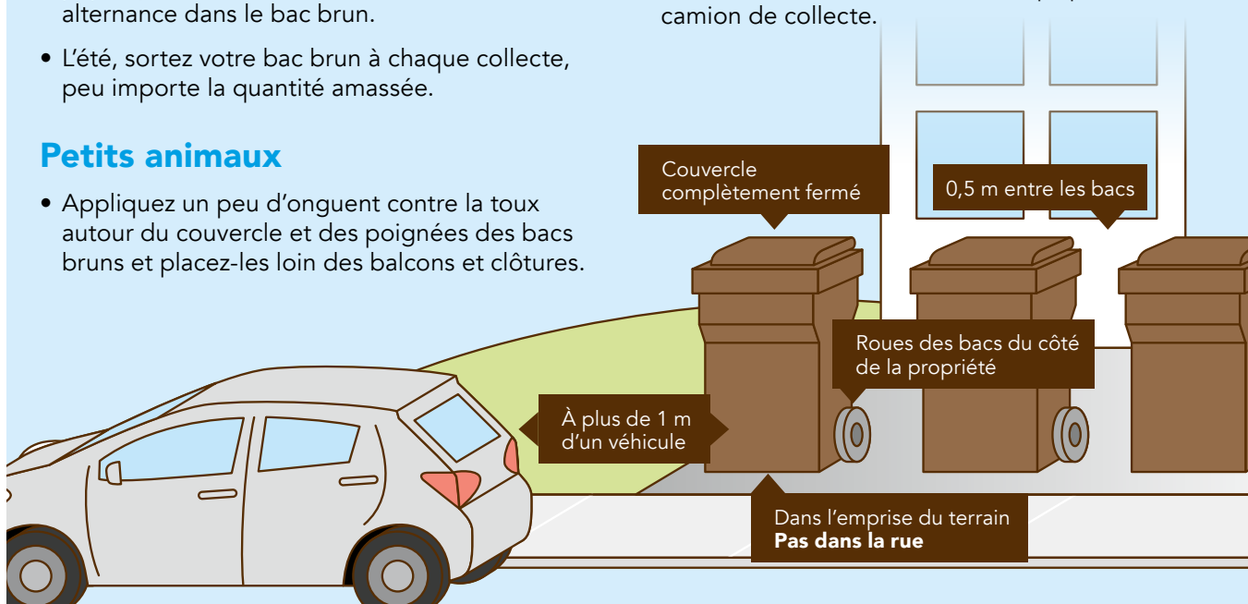
Si vous utilisez des conteneurs, ceux-ci doivent demeurer accessibles en tout temps pour le camion de collecte.